



Rencontre SNEP FSU Poitiers / Doyen de la FSS le 25 juin 2020

Point sur la situation actuelle et la préparation de rentrée à la FSS :

Encore beaucoup d'incertitude sur le retour car la dernière référence pour l'organisation du protocole sanitaire date du 11 mai, pas ou peu de directives pour l'Université depuis.

Le retour à une situation « normale » est privilégié avec les précautions sanitaires d'usage, ce qui paraît logique au regard de la reprise des activités sportives fédérales.

Plusieurs scénarii sont néanmoins à travailler pour la préparation d'une rentrée à géométrie variable, en intégrant des séquences en présentiel mais aussi des cours en distanciel, s'il fallait réduire le nombre d'élèves présents en même temps ou un confinement total.

Le SNEP FSU Poitiers a posé la question de la mise à disposition d'outils informatiques pour les étudiants sans équipements ou sans connexion personnelle. Le doyen a répondu que l'organisation du prêt, de l'accès aux postes de la FSS, d'une aide pour l'acquisition de matériel informatique se développe depuis le début du confinement et qu'elle tend à s'accroître.

L'incitation à produire des modalités de pratiques pédagogiques allant vers plus de vidéo et d'enseignement à distance est donc d'actualité, ce qui malgré l'expérience récente, peut interroger voire inquiéter quant au possible éloignement de certains étudiants de leurs études.

Point sur le calibrage de l'entrée en Master.

Pour la filière Education et motricité l'entrée en master reste accessible à hauteur de 55 places contre 65 l'année dernière et 70 l'année d'avant. Pour le doyen de la FSS cela reste suffisant au regard des demandes pour ce master qui sont en baisse ces dernières années.

Sur les autres masters en revanche (APA, management, entraînement) l'attractivité accrue pose une contrainte de plus en plus forte pour l'entrée dans ces filières. Une sélection renforcée se dessine avec un taux de pression pouvant aller jusqu'à 1 place pour 10 demandes.

Si le CAPEPS fait encore le plein, ce constat peut interroger sur l'attractivité du métier de professeur d'EPS en termes de salaire, de la prise en compte de la pénibilité du métier, notamment en fin de carrière et des perspectives.

Point sur le dispositif 2S2C :

Dans le cadre du déconfinement, le dispositif 2S2C a été mis en place pour augmenter la capacité de prise en charge des élèves dans le premier degré en respectant les règles du protocole sanitaire.

Avec le retour de toutes et tous les élèves à l'école, depuis le 22 juin, ce dispositif devrait prendre fin et les prérogatives de l'enseignement de l'EPS, mais aussi des disciplines artistiques, revenir exclusivement aux professeurs des écoles dans le 1^{er} degré (c'est pourquoi le SNEP FSU se bat pour que la discipline soit maintenue dans la formation initiale des étudiants à l'INSPE et dans le concours de Professeur des Ecoles), et aux professeurs d'EPS dans le second degré.

Durant la période, les étudiants Licence 3 et Master éducation et motricité ont été sollicités pour intervenir dans les écoles. Les modalités d'emploi étant à la fois contraignantes (être affilié à un club sportif comme support de contrat pour la rémunération, souvent versé sous forme d'indemnités) sujette à une très faible rémunération (110 euros pour 6h) et peu cadrée d'un point de vue légal (pas de contrat, ni de couverture sociale), les étudiants ont peu investi le dispositif (une dizaine pour Poitiers).

Dans l'éventualité d'une pérennité de ce dispositif ou d'une forme d'aménagement du temps scolaire intégrant de l'EPS à la rentrée prochaine, les étudiants ne pourraient être partie prenante que dans un cadre bien délimité et lié à la formation des étudiants de Licence et master, sous forme de stage sous la responsabilité d'un enseignant tuteur, c'est-à-dire, des modalités qui excluent de fait le recours à des dispositifs de type 2S2C en tant que support à la formation professionnelle des étudiantEs STAPS .

Claire MACHEFAUX

Christophe MAUVILLAIN